

> Le métier

L'animateur spécialiste de l'EEDD met en place des projets de sensibilisation à l'environnement à destination de publics variés. Il organise et anime des activités et des animations nature sur tout type de milieu et via différentes approches (ludique, artistique, imaginaire, etc.). Ses objectifs sont d'éveiller la curiosité et développer la réflexion des publics, leur autonomie et leur socialisation à travers des enjeux de préservation de la nature et de l'environnement.

La formation s'appuie sur :

- la conduite de projets en cohérence avec les valeurs de l'EEDD ;
- la conduite d'actions d'animations pluridisciplinaires dans le domaine de l'EEDD ;
- l'organisation et assurance de la sécurité du public en fonction du lieu d'animation ;
- la communication à l'intérieur de la structure qui l'emploie ;
- la participation au fonctionnement et à la gestion de sa structure.



> Les débouchés

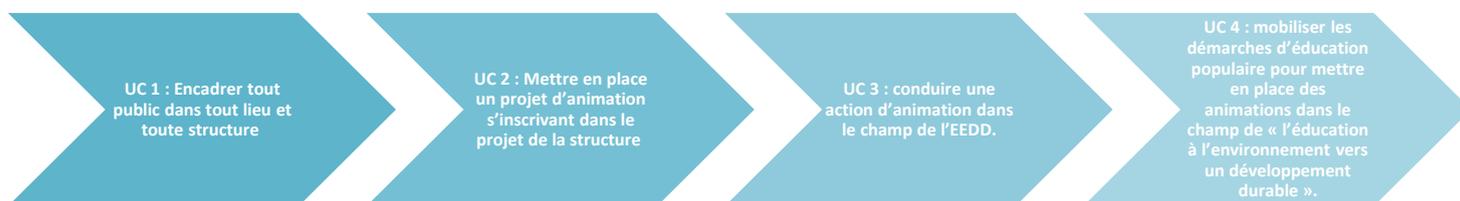
L'animateur spécialiste de l'EEDD peut exercer au sein :

- **Des collectivités locales** (services enfance ou jeunesse au sein de mairie, les services municipaux en charge de développement durable, etc...) **ou des établissements publics en charge de la gestion d'un espace naturel ou d'un service « environnement »** ;
- **Des structures spécialisées dans l'éducation à l'environnement** ;
- **Des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles...**
- **Des associations culturelles** (centre de classes environnement, PEP, MJC, CSC, etc.) ;
- **Divers organismes de tourisme** (voyagistes, organismes mutualistes, associations de retraités, etc...).

> Le contenu de la formation

La formation se déroule sur **un volume horaire de 651 heures en organisme de formation et minimum 974 heures en structure d'alternance.**

Elle s'organise autour des 4 Unités Capitalisables du BPJEPS :



> La certification

La validation des 4 Unités Capitalisables s'effectue au cours de la formation, et, conformément aux recommandations de la DRAJES, sous forme de : réalisation de dossiers, soutenances, évaluations pédagogiques et techniques sur le terrain.

Pour chaque épreuve d'UC, les membres des commissions transmettent les documents d'évaluation au jury régional DRAJES afin que celui-ci puisse statuer en fin de formation sur l'obtention du diplôme.

> Les conditions d'accès à la formation

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- Disposer d'une attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1, AFPS, SST...)
- Justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle, auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil (dispense possible en fonction des diplômes déjà obtenus) ;
- Avoir un projet professionnel construit dans le secteur de l'animation ;
- Disposer d'une structure d'alternance et un financement de formation.

> L'entretien de validation de candidature

Le candidat au BPJEPS EEDD réalisera un entretien avec le coordinateur de formation afin de vérifier les motivations et la cohérence du projet professionnel. La question du financement et de la situation d'alternance sera abordée.

> Le coût

Devis établi en fonction des profils (nous consulter).

La formation est accessible en apprentissage, les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'employeur.

> La poursuite de parcours

Le titulaire du BPJEPS EEDD peut poursuivre son parcours avec une formation DEJEPS spécialité « Animation Socio-éducative ou Culturelle » mention « Développement de Projets, Territoires et Réseaux » et « Animation sociale » ou un « Certificat Complémentaire de Direction d'Accueil Collectif de Mineurs » (CC DACM) dispensés au CPA Lathus.

> Les chiffres clés

Taux de réussite et d'insertion dans l'emploi pour la session 2019-2021 et 2021-2022 :

- 94 % des stagiaires présentés sont titulaires du diplôme ;
- 8 mois après la fin de formation : 60 % des stagiaires sont en CDI ou CDD > 9 mois, 30 % ont un CDD < 9 mois.

> Les dates clés

Journées entretiens de validation de candidature : 31 mai 2024 – 27 juin 2024 – 6 septembre 2024
Formation : du 7 octobre 2024 au 24 avril 2026

Les + de la formation :

- Suivi personnalisé et accompagnement à la recherche de financement / structure d'alternance
- 3 semaines externalisées pour découvrir le milieu marin, montagnard et bocager
- Des intervenants extérieurs spécialisés
- Hébergement possible à proximité
- Restauration sur place

Contact au CPA Lathus

Claudie GIRAULT
Secrétaire du Service Formation
05.49.91.87.14
formation@cpa-lathus.asso.fr



Référent «handicap», Olivier PICARD
o.picard@cpa-lathus.asso.fr